

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MAI 2011**

**Dates de convocation : 20 avril 2011 et 3 mai 2011**

**Date d'affichage : 20 avril 2011**

**L'an deux mille onze et le 10 mai à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la ville de BLAGNAC régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KELLER - Maire.**

**ELUS PRESENTS :**

**Monsieur KELLER - Maire**

**Monsieur BERGON - Monsieur CARLES - Madame FOLI - Monsieur BIDOUILH - Madame COMBES - Madame COUFFIGNALS - Monsieur TEJEDOR - Monsieur RIGOUT.**

**Adjoints**

**Monsieur AJAS - - Mademoiselle BOUSQUET-FABRE - Madame CHEZE - Madame COUDREAU - Monsieur DUBOS - Monsieur GABARRE - Monsieur GOMEZ - Madame GUERY - Monsieur INDELICATO - Madame NENADITCH (à partir de la question n°8).**

**Conseillers Municipaux délégués**

**Monsieur BRIAND - Madame CAMBOULIVES - Madame IZAGA - Monsieur LEONARD - Madame POINSOT - Monsieur VALETTE.**

**Conseillers Municipaux**

**ELUS ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

**Madame LABORDE - Adjointe - a donné pouvoir à Monsieur le Maire**

**Monsieur LOUMAGNE - Premier Adjoint - a donné pouvoir à Monsieur AJAS - Conseiller municipal délégué**

**Madame BUISSON - Adjointe - a donné pouvoir à Madame COUDREAU - Conseillère municipale déléguée**

**Monsieur BOUREAU - Adjoint - a donné pouvoir à Monsieur BERGON - Adjoint**

**Madame CALVAIRAC - Adjointe - a donné pouvoir à Madame COUFFIGNALS - Adjointe**

**Madame BENNAMA - Conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à Madame GUERY - Conseillère municipale déléguée**

**Monsieur BOYER - Conseiller municipal délégué - a donné pouvoir à Madame FOLI - Adjointe**

**Madame BASTIEN-CANDOTTI - Conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à Monsieur TEJEDOR - Adjoint**

**Madame NENADITCH - conseillère municipale déléguée - a donné pouvoir à Monsieur BIDOUILH - Adjoint - jusqu'à la question n°7**

**Monsieur RASTOUL - Conseiller municipal - a donné pouvoir à Monsieur BRIAND - Conseiller municipal**

**ELUE ABSENTE EXCUSEE :**

**Madame MASSETTE - Conseillère Municipale déléguée**

- 
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
  - Nombre de conseillers présents ou représentés : **34**
  
  - Date de convocation : **20 avril 2011**
  - Date d'affichage : **20 avril 2011**

- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et des documents utiles à la préparation de la séance : **3 mai 2011**
- **Mademoiselle BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
- Le **procès-verbal de la séance du 31 mars 2011**, envoyé aux élus le 3 mai 2011 avec les documents préparatoires à la séance, **a été approuvé à l'unanimité**.

---

**LORS DE CETTE SEANCE DU 10 MAI 2011, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.**

---

## OUVERTURE DE SEANCE

**MONSIEUR LE MAIRE** a ouvert la séance en évoquant les points suivants :

« Le hasard faisant bien les choses, aujourd'hui est la date anniversaire de l'élection de François MITTERRAND à la présidence de la République. Pour la majorité d'entre nous, ce fût un grand jour, chargé d'espoir et notamment pour moi - si ce n'est que j'ai trente ans de plus .... -. En effet, comme vous le savez, j'ai eu l'honneur de participer au gouvernement Mauroy, en tant que membre du cabinet d'Alain SAVARY (\*) – également premier Président de notre région - durant trois ans et j'ai, ainsi, pu voir fonctionner de l'intérieur le « char » de l'Etat et le souvenir de ces trente années passées est de nature à nous donner quelques leçons pour préparer les échéances électorales de 2012.

Pour ce qui est de notre actualité locale, j'ai dernièrement inauguré, avec notre collègue Maurice BIDOUILH, un nouveau bâtiment « l'Ecrin Végétal », très belle réalisation architecturale de 198 logements de Bouygues Immobilier. Andromède continue donc son développement.

Pour les jours et les semaines qui viennent, quelques dates à noter : demain, 11 mai, la ludothèque fête elle aussi ses trente ans avec le vernissage d'une exposition « La Joconde est dans l'escalier » qui s'adresse également aux non-voyants.

Dimanche, 15 mai, à partir de 11h30, le cirque « PEP'S » fête, lui, ses vingt ans. Nous en profitons pour renouer avec la fête du Ramier dont le thème sera « Bien manger, bien bouger ». En espérant que le soleil sera au rendez-vous pour cet événement qui s'adresse aux familles avec des animations prévues pour les enfants tout au long de la journée.

Du 24 au 29 mai, aura lieu la cinquième édition du festival « Luluberlu » avec toujours un programme éclectique et en point d'orgue, le vendredi 27 mai à 19 heures, l'inauguration du « Village des Enfants ».

Le jeudi 16 juin à 11h30, sera posée la première pierre d'Aéroscofia – l'espace d'exposition aéronautique – soit quelques jours avant l'ouverture du salon du Bourget.

Enfin, comme il est de tradition, le dernier vendredi de juin – le 24 – se tiendra « la Fête des Rues » qui sera revisitée cette année avec pour thème « ambiance bodega ».

Et pour terminer, reprenez que la prochaine séance du conseil municipal est prévue pour le jeudi 30 juin à 18h30. »

*(\*) Alain SAVARY (1918-1988) : Député de la Haute-Garonne de 1973 à 1981, Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées de 1974 à 1981, il fut Ministre de l'Éducation nationale (1981-1984), chargé de mettre en place un « grand service public unifié de l'Éducation nationale ».*

*Il a notamment créé les zones d'éducation prioritaire (ZEP), réformé le système des thèses, des cycles et des programmes scolaires en associant les universitaires et les pédagogues qui lui remettaient régulièrement le fruit de leurs réflexions (rapports de Peretti, Legrand, Prost etc.).*

*Le 26 janvier 1984, est adoptée la loi sur l'enseignement supérieur, dite « loi Savary », qui procède à une large réforme de l'enseignement supérieur et notamment des universités.*

*Il démissionne la même année, suite au rejet de son projet de loi visant à la laïcisation et à l'unification de l'enseignement en France.*

## ORDRE DU JOUR

### DECISIONS DU MAIRE Rapporteur : Monsieur le Maire

#### **1. MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 14 MARS AU 22 AVRIL 2011**

Aucune observation n'a été émise.

### FINANCES ET INTERCOMMUNALITE Rapporteur : Monsieur CARLES et les Adjoints et/ou Conseillers concernés

#### **2. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2011 :**

Athlétique Club Brésilien Blagnac : 600 €

Souvenir Français : 250 €

Lions Club International : 200 €

#### **3. FUSION-ABSORPTION DE LA SETOMIP, DE LA SEM BLAGNAC CONSTELLATION ET DE LA SEML COLOMIERS PAR LA SEML OPPIDEA ET CONSEQUENCES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

Cession et attribution des actions détenues par les SEM

Augmentation du capital d'OPPIDEA

Transfert des conventions de concessions d'aménagement, de mandat et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Pouvoirs donnés à Monsieur le Maire et aux représentants de la commune

#### **4. CLÔTURE DU MANDAT CONFIE A LA SEM BLAGNAC CONSTELLATION POUR LA REALISATION DES CENTRES DE LOISIRS DE BARRICOU ET DE GRAND NOBLE**

Solde positif de 3 772,58 € TTC

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA « HALTE-REPIT ALZHEIMER »**

Montant des travaux : 94 807,22 € HT

#### **6. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS (SIAH) : MODIFICATION DES STATUTS (RAPPORTEUR : Monsieur GABARRE)**

Modification de l'article 2 des statuts introduisant la notion de « bassin versant »

**COMMANDE PUBLIQUE  
PREVENTION ET SECURITE  
Rapporteur : Madame FOLI**

**7. ADHESION A L'ASSOCIATION MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LA QUALITE  
MIDI-PYRENEES (MFQ)**

Montant annuel de la cotisation : 575 €

**8. MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION -**

*A - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE TOULOUSE  
B - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETAT (DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE)*

**DELIBERATIONS ADOPTEES PAR 32 VOIX POUR :  
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE  
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER  
1 VOIX DE MADAME CAMBOULIVES ET 1 VOIX DE MADAME IZAGA  
3 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »  
CONDUIT PAR SACHA BRIAND  
2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »  
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

**CULTURE  
Rapporteur : Madame NENADITCH**

**9. ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES  
POUR UNE MANIFESTATION CULTURELLE MULTIMEDIA**

Montant : 4 000 €

**10. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU CONSERVATOIRE  
AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE  
MIDI-PYRENEES ET VALIDATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT**

**AFFAIRES SOCIALES  
Rapporteur : Madame COUFFIGNALS**

**11. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AUPRES DU COMITE LOCAL  
POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**

Madame GUERY a été élue à l'unanimité.

**VIE LOCALE  
Rapporteur : Madame COUDREAU**

**12. CREATION DU CONSEIL DE QUARTIER « ANDROMEDE »**

**RESSOURCES HUMAINES**  
**Rapporteur : MONSIEUR BERGON**

**13. CREATION D'EMPLOIS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

**14. CREATION D'EMPLOIS DE SAISONNIERS D'ETE**

**15. REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES**

**16. REMUNERATION DE L'EMPLOI DE PROJECTIONNISTE (CINEMA REX)**

**QUESTIONS DIVERSES**

**17. BILAN DE L'OPERATION « TICKET SPORT » : présenté par Monsieur DUBOS**

Rappel : depuis la rentrée 2010-2011, l'opération « Ticket Sport » a pour objectif de permettre aux enfants de 7 à 14 ans dont les parents sont bénéficiaires de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) d'accéder à la pratique sportive dans les clubs sportifs de la ville, partenaires de l'opération. L'aide financière est progressive en fonction du nombre d'enfants par famille :

- 1 enfant : 60 €
- cas d'une famille nombreuse :
  - 1<sup>er</sup> enfant : 60 €
  - 2<sup>ème</sup> enfant : 80 €
  - 3<sup>ème</sup> enfant : 100 €
  - à partir du 4<sup>ème</sup> enfant : cotisation gratuite

Les enfants âgés de plus de 14 ans font l'objet d'une prise en charge du Conseil Général. 277 enfants (80 filles et 197 garçons) ont bénéficié du « Ticket Sport » de la Ville en 2010-2011 pour pratiquer notamment les activités sportives suivantes : football, basket et rugby et patinage sur glace.

**MONSIEUR LE MAIRE** a précisé que cette opération serait étendue aux activités culturelles.

**18. COMMUNAUTE DES BEATITUDES : question de Monsieur LEONARD**

**Monsieur LEONARD** a distribué en avant-première un article du journal « Les Inrockuptibles » à paraître le 11 mai 2011 relatif à la Communauté des Béatitudes.

**Monsieur LEONARD** a rappelé qu'il avait, à plusieurs reprises, évoqué cette communauté au cours de séances du conseil municipal, suite aux plaintes en justice dont elle a fait l'objet.

**Monsieur LEONARD** a également rappelé que la Communauté des Béatitudes était logée dans les locaux de l'ancien monastère, propriété de l'association du Domaine de Maniban et s'est interrogé sur l'avenir de ces locaux, craignant qu'ils ne deviennent propriété de la Communauté.

**Monsieur LEONARD** s'est également inquiété de la proximité de cette communauté avec l'école qui sera prochainement construite sur une partie du domaine de Maniban dont la commune a fait l'acquisition.

**Monsieur BRIAND** a rejoint Monsieur LEONARD quant à une nécessaire vigilance eu égard aux informations récurrentes dont fait l'objet cette communauté religieuse.

**MONSIEUR LE MAIRE** a souligné :

1°) qu'il appartenait à la justice d'émettre, si nécessaire, un quelconque jugement sur cette Communauté et pas au Conseil municipal, encore moins sur la base d'un article de presse ;  
2°) que l'association du domaine de Maniban était une association diocésaine et que la Ville n'avait de relations contractuelles qu'avec elle et exclusivement avec elle.

|  |
|--|
| <p><b>AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,<br/>MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 19 HEURES 40</b></p> |
|--|

***LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.***

***LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HÔTEL DE VILLE DÈS SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.***